



Dans un centre commercial un client avec une cigarette allumée

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 janvier 2004

Lors de la prise d'un escalator pour caddie dans un centre commercial un client avec une cigarette allumé à importuné ma femme. Je lui ai demandé d'eteindre sa cigarette. Après son refus et ses insultes j'ai mis sa cigarette au sol. En réponse j'ai reçu un coup de poing violent à la figure qui m'a projeté par terre. Les forces de police ont été appelées sur les lieux.

Une plainte sera déposé ce jour au commissariat. Une main courante à été effectuée le 21.

J'ai du aller aux urgences j'ai un arrêt de 10 jours pour cervalgie et plaies à la lèvre supérieure.

Je souhaite que vous puissiez vous porter partie civile, qu'une action puisse être menée contre le centre commercial qui ne remplit pas ses devoirs par rapport à la loi Evin.

Merci

Réponse :

Votre cas n'est malheureusement pas isolé et, évidemment, DNF est prêt à vous accompagner dans votre volonté de demander réparation des dommages qui vous ont été causés.

Prenez rapidement contact avec notre permanence (01 42 77 06 56) et faites nous parvenir les documents nécessaires à l'élaboration de votre dossier.